



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Anney, le 3 mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accueil des personnes déplacées en provenance d'Ukraine

Les services de l'État se mobilisent actuellement pour accueillir, dans les meilleures conditions, sur le sol français l'ensemble des ressortissants ukrainiens qui fuient leur pays.

Concernant l'entrée sur le territoire, les ressortissants ukrainiens disposant d'un passeport biométrique peuvent entrer sur le territoire français pour un court séjour inférieur à 90 jours sans visa. Au-delà des 90 jours et compte tenu de la situation internationale, les ressortissants ukrainiens présents en France peuvent demander en préfecture une prolongation provisoire de leur droit au séjour. Pour les ressortissants ukrainiens déjà en France et dont le titre de séjour vient à se terminer dans les prochains jours ou prochaines semaines, une prolongation de 90 jours sera accordée.

Afin de répondre au besoin d'hébergement des personnes déplacées en provenance d'Ukraine, les services de l'État ont engagé, en lien avec les collectivités, une opération de recensement des capacités d'accueil sur le territoire. Les personnes qui souhaiteraient proposer des solutions d'accueil sont ainsi invitées à se rapprocher de la mairie de leur commune.

Par ailleurs, la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) réunira demain les acteurs du secteur associatif afin de faire le point sur les démarches mises en place dans le département et de relayer les initiatives humanitaires.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref**
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex